

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 32 (1903)

Heft: 2

Artikel: Quelques extraits du journal scolaire d'un inspecteur

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039739>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous espérons terminer cette étude historico-pédagogique, pendant cette nouvelle année de séjour à Rome, en développant les divisions que nous avons données dans le N° 10 de 1902.

Nous essayons de classer de notre mieux tous les renseignements puisés dans les décrets, ordonnances, constitutions, comptes rendus, articles de revues et ouvrages concernant une matière qui relève à la fois de l'histoire, de la statistique et de la pédagogie.

Rome, 30 décembre 1902.

Dr Ernest SINGY.

QUELQUES EXTRAITS DU JOURNAL SCOLAIRE D'UN INSPECTEUR

Les absences autorisées sont encore trop nombreuses. Il nous semble que, bien facilement et souvent sans aucun motif plausible, on permet aux élèves de s'absenter des classes. Il n'y a qu'un temps pour l'étude, et ce temps c'est l'âge si heureux de l'enfance et de la jeunesse.

Que l'instituteur soit constamment homme de devoir et de courage. Il faut savoir se placer au-dessus des mesquines considérations de clocher et inscrire impitoyablement toutes les absences survenues dans sa classe. Ainsi le veulent, du reste, les prescriptions réglementaires. Plus la fréquentation est régulière, plus aussi les progrès de l'école sont réguliers, et, partant, solides et durables.

..... Quelques maîtres, — ils tendent heureusement à disparaître, — oublient trop facilement qu'un vif et sérieux sentiment de leur dignité personnelle est la sauvegarde la plus précieuse de la considération publique. Avec les autorités, l'instituteur doit garder une attitude, non seulement correcte, mais respectueuse et même empressée, sans tomber dans l'excès d'une plate obséquiosité, toujours importune et toujours suspecte.

Afin d'encourager le goût de l'épargne chez les enfants, un certain nombre d'instituteurs ont établi des *Caisses d'épargne scolaires*. Cette heureuse institution est une école de prévoyance. Il n'y a qu'à voir ce qui a été fait dans quelques classes.

..... Les questions d'hygiène préoccupent toutes les personnes soucieuses de l'avenir de notre jeunesse. Aussi bien nous avons des raisons de croire que beaucoup de maîtres et maîtresses s'attachent à combattre les habitudes antihygiéniques. D'où vient cependant que quelques-uns sont si peu écoutés ? Emploient-ils, dans cet enseignement, la véritable méthode pédagogique, qui est la méthode intuitive ? C'est fort bien de dire comment l'on devrait balayer, mais les instituteurs

et les institutrices veillent-ils toujours à ce que leurs élèves tiennent proprement la classe, en se conformant à leurs directions ? Les abords de l'école sont-ils en bon état ? Par-ci par-là, on peut en douter. Il faut absolument entreprendre une véritable propagande en vue de combattre ces habitudes déplorables depuis trop longtemps enracinées au sein de nos populations.

... Dans certaines classes, les *Musées scolaires* sont en voie de formation. Un grand nombre d'écoles de filles possèdent le tableau intitulé : *Tableau de composition chimique de nos aliments*. Ce tableau est d'une grande utilité, surtout pour les écoles supérieures. Les filles ont ainsi continuellement devant les yeux ce qui est nécessaire pour tuer la routine de nos ménagères fribourgeoises. Espérons que toutes nos classes seront sous peu munies de ce précieux moyen d'enseignement.

Les cours ménagers, — qui fonctionnent l'hiver en vue des soupes scolaires, — rendent d'excellents services aux enfants de nos écoles. C'est ainsi que les filles du cours supérieur continuent de s'exercer et de faire leur premier apprentissage dans les rudiments de l'art culinaire, malheureusement encore trop négligé dans nos campagnes.

... La vie d'une école, l'éducation de l'enfance sont faites de détails. Et c'est par le soin voué aux détails que l'on améliorera l'ensemble. Notre divin Sauveur ne disait-il pas : « Si vous êtes fidèles dans les petites choses, vous le serez aussi dans les grandes. »

Il en est des punitions et des récompenses comme de toute autre chose dans la vie : la rareté en fait le prix. Il faut en user avec une sage parcimonie. L'autorité reste intacte si l'on juge de haut les défaillances de certains élèves, et surtout si on les apprécie froidement et si on les réprime sans faiblesse.

Beaucoup de parents et d'instituteurs pèchent en comptant trop les uns sur les autres. Et si les élèves grandissent quelquefois sans apprendre et surtout sans se former, c'est parce que personne ne s'est occupé sérieusement d'eux.

L'instituteur doit aussi surveiller la conduite publique des élèves hors de l'école. Combien de jeunes gens font fausse route pour avoir, dès le bas âge, pris la funeste habitude de rôder la nuit ou de stationner près des établissements publics ! A l'instituteur donc, de remplacer les parents qui se montrent parfois d'une aveugle et impardonnable insouciance sous ce rapport.

Enfin, n'oublions pas surtout de donner à l'éducation de nos élèves une forte teinte religieuse qui les rendra vigoureux dans les luttes toujours nouvelles et toujours plus grandes qui les attendent au sortir de l'école.

A. P.